

## Fiche de poste

### AGENT DE MAINTENANCE DES MATERIELS ELECTRIQUES, ELECTROMECHANIQUES et MECANIQUES

#### 1. Identification du poste

<b>Fonction</b>	Agent de maintenance des matériels électriques, électromécaniques et mécaniques
<b>Service</b>	Services techniques
<b>Code métier du répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière</b>	20L40
<b>Correspondance statutaire</b>	C

#### 2. Présentation de l'établissement

Situé sur le territoire de santé du Littoral, le CHD est l'établissement support du GHT du Dunkerquois et de l'Audomarois qui comprend, outre le CHD, le Centre Hospitalier de la Région de St-Omer, l'Hôpital Maritime de Zuydcoote et le Centre Hospitalier d'Aire-sur-la-Lys

Le CHD est un établissement de santé certifié classe A par la HAS.

Au sein d'un campus de 6 hectares en cœur de ville, le CHD propose :

- des activités de court séjour de médecine et de chirurgie avec un plateau technique de haut niveau,
- les activités de Gynécologie-Obstétrique, de Néonatalogie et d'Orthogénie au sein de la maternité,
- un hébergement médico-social (EHPAD)
- un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI et IFAS)
- un Centre de Planification Familiale
- un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

La capacité d'accueil du CHD s'élève à 761 lits et places, dont 420 lits MCO. L'établissement est organisé en 6 pôles d'activités cliniques et médico-techniques.

Budget d'exploitation : 206 000 000 €.

Le CHD emploie, en 2023, 2060 professionnels non médicaux et 219 professionnels médicaux.

### 3. Mission et activités

#### **Mission générale :**

Maintenir les équipements électriques, électromécaniques et mécaniques dans le respect des normes de sécurité et réaliser ponctuellement des installations électriques.

#### **Activités :**

- Entretien préventif et dépannage des équipements électriques, électromécaniques et mécaniques,
- Gestion des pièces détachées pour les réparations et les travaux,
- Rédaction de documents permettant la traçabilité de la maintenance (GMAO),
- Préparation et suivi des visites des organismes de contrôles réglementaires,
- Veille technique sur les matériels électriques, électromécaniques et mécaniques,
- Faire des relevés pour mise à jour de plans et schémas des installations électriques,
- Participation à la rédaction de procédures en relation avec l'encadrement,
- Formation et conseil aux utilisateurs,
- Mise en conformité des installations en application de la réglementation,
- Réalisation d'installations électriques,
- Accueil et encadrement pédagogiques de stagiaire

### 4. Compétences requises

#### **Savoir-faire requis :**

- Compétences techniques en électricité, électromécanique et mécanique (niveau CAP/BEP),
- Savoir appliquer les procédures et les méthodes de travail et de sécurité,
- Savoir évaluer les risques électriques pour travailler en sécurité,
- Savoir utiliser les équipements ou les technologies nouvelles présents dans les matériels récents,
- Savoir utiliser les outils bureautiques,
- Savoir former et conseiller les utilisateurs des installations électriques,
- Savoir rédiger un protocole de maintenance en relation avec l'encadrement,

#### **Savoirs requis**

- Savoir lire les plans et schémas électriques

#### **Savoirs Etre requis :**

- Sérieux,
- Autonome,
- Sens de l'organisation,
- Rigueur et capacité à gérer les priorités,
- Esprit d'initiative,

- Sens du travail en équipe,
- Disponibilité / Réactivité,
- Ponctualité.

## 5. Position dans la structure

### Liens hiérarchiques :

La personne qui exerce ces fonctions est placée sous l'autorité d'un Agent de Maîtrise et d'un Technicien Supérieur Hospitalier. Plus globalement, les services techniques sont placés sous l'encadrement hiérarchique de deux Ingénieurs en chef et d'un directeur adjoint

### Liens fonctionnels :

Direction des Services Techniques et du système d'information

## 6. Contraintes de fonctionnement

### Temps de travail

Hors astreinte : 08h00 – 15h51

En période d'astreinte : 08h00-12h00 / 14h15-17h51

Horaires des astreintes :

00h-08h 12h-14h15 17h51-24h du Lundi au Vendredi

00h-24h Samedi, Dimanche et jour férié

### Autres contraintes de fonctionnement

Participation à l'astreinte électrique (intervention sur site dans les 20 minutes après l'appel). Travaux éventuels exécutés en dehors des horaires standards pour des raisons de service ou d'activité de l'établissement.

## 7. Nature et niveau de formation

CAP / BEP Electricien

3 à 4 ans d'expériences exigées